

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SAVS ETAP'APPART

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ASSOCIATION HEVEA

FHT / S.A.V.S « ETAP' APPART »

23 rue de Vincourt 95280 JOUY LE MOUTIER Tél.: 01 30 17 31 82

I - PRESENTATION DU SERVICE

Le service d'Etap' Appart a connu beaucoup d'évolution tout au long de l'année 2023. Afin d'avoir une vision globale et précise de ce service il est important de rappeler les éléments marquants de cette année qui ont eu un impact sur l'accompagnement des personnes.

<u>Historique du service :</u>

Par arrêté en date du 23 septembre 2003, le Président du Conseil Départemental avait autorisé la création d'une structure expérimentale de type Foyer d'Hébergement Temporaire avec une capacité d'accueil initiale de 13 adultes. Suite à l'avis favorable du CROSMS pour le dossier global d'extension présenté par le gestionnaire en 2008, le Président du Conseil Départemental a autorisé l'augmentation de capacité de 5 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 18 adultes.

L'établissement avait pour vocation d'offrir une solution d'hébergement temporaire aux jeunes qui fréquentaient l'accueil de jour (CAVT d'une capacité de 24 places).

Les éléments marquants de l'année 2023

1. Changement de Direction du FHT au 1er janvier 2023.

Suite à une restructuration des services au sein de l'Association HEVEA, la direction du Foyer d'Hébergement Temporaire a été remise à la directrice des Foyers (FH et MAPHA) de la Charmille, du SAVS « La Hêtraie » et du Dispositif d'Habitat Inclusif.

A cette période, sur les 4 postes éducatifs de jour, un seul était occupé par un éducateur spécialisé arrivé mi-2022 et en arrêt de travail de plusieurs mois en fin d'année 2022. L'équipe était alors composée de l'éducateur spécialisé, d'une professionnelle en contrat d'apprentissage en 1^{ère} année de formation d'éducatrice spécialisée et de deux éducatrices spécialisées exerçant la nuit, soit 3 ETP au lieu de 6 ETP au total.

Les postes vacants ont été proposés en interne aux professionnels des foyers de la Charmille. Plusieurs professionnels étaient intéressés par ce projet d'établissement et ont fait la demande de l'intégrer. Néanmoins, dans un souci d'équilibre de tous les services, il a été acté une mutation progressive des professionnels : il s'agissait de ne pas déséquilibrer notamment le Foyer d'Hébergement La Charmille pour lequel de nombreux changements ont eu lieu courant l'année 2023 suite à la transformation de l'offre.

- 2. Mutation de deux professionnels en janvier 2023 afin de compléter l'équipe de jour.
- 3. <u>Départ de l'éducateur spécialisé le plus ancien</u> suite à une demande de mutation sur un autre service de HEVEA en février → mutation d'un moniteur éducateur venant de la Charmille. L'équipe est alors composée de 3 ETP de jour (sur 4), de l'éducatrice en formation et de 2 ETP de nuit (sur 2) de février à septembre.
- 4. Déménagement des bureaux éducatifs qui se trouvaient au sein de la Maison Educative des Neiges vers les locaux de la Charmille → Ce déménagement a permis d'avoir un bureau adapté à l'accueil des usagers, notamment pour respecter la confidentialité des informations recueillies lors des entretiens éducatifs. En effet, l'équipe éducative de jour comme de nuit avait ses bureaux au sein de la Maison des Neiges où vivaient 4 personnes accompagnées (une femme et 3 hommes). Le bureau éducatif se trouvait accolé au salon commun où les personnes accompagnées partageaient des moments ensemble. Malgré un renfort de l'insonorisation de la porte entre ces 2 espaces, cette configuration posait un réel problème de confidentialité des informations et imposait une présence quotidienne des professionnels de jour comme de nuit. De plus, la distance géographique ne facilitait pas les échanges de l'équipe avec la Direction et l'assistante de direction. C'est pour toutes ces raisons que le bureau du service se situe depuis mars 2023 au sein des locaux de la Charmille. Si au départ, les personnes accompagnées étaient réticentes à venir jusqu'au nouveau bureau éducatif du fait de l'éloignement géographique mais aussi de l'éventuelle stigmatisation à rentrer dans l'institution que peut représenter la Charmille, les bureaux éducatifs et de la Direction sont maintenant bien repérés par les personnes qui n'éprouvent plus aucune réticence à s'y rendre.
- 5. Absence de la cheffe de service de février à septembre pour cause de congé maternité → Encadrement du service par la directrice, qui a dû également gérer la transformation de l'offre au sein des foyers de la Charmille, la création du dispositif EMA PADH et l'augmentation de places au sein du Dispositif d'Habitat Inclusif. Elle a été très largement épaulée par les cheffes de service éducatif SAVS la Hêtraie/Habitat inclusif/MAPHA/EMA-PADH ainsi que par une jeune alternante en master 2 de gestion des ESMS.

Du fait de cette configuration, l'équipe a dû rapidement prendre en main le service tout en ayant des temps ponctuels de réunion avec la Direction. Au regard de tout le travail pour faire du lien avec les personnes accompagnées et les remobiliser pour avancer dans leurs projets, cet équilibre est resté fragile jusqu'au retour de la cheffe de service.

- 6. Modification du statut du service : Etap Appart devient un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) le 19 juillet 2023. En effet, si ce projet de FHT était novateur et très pertinent à sa création, aujourd'hui, les dispositifs de type SAVS et Habitat inclusif répondent aux besoins des personnes accompagnées. Il est donc apparu cohérent pour les financeurs de requalifier le service. Néanmoins, malgré ce changement d'orientation, il nous semblait pertinent et nécessaire de maintenir un accompagnement éducatif renforcé afin de répondre au mieux aux besoins et aux demandes des personnes accompagnées par le service. Il a donc été convenu que les missions de l'équipe éducative restent axées sur un accompagnement global de la personne dans tous les aspects de sa vie quotidienne : logement, santé, insertion professionnelle, inclusion sociale, gestion administrative et financière, accès à la culture et aux loisirs...tout en maintenant pour un moment la présence des surveillants de nuit, le temps que la situation globale se stabilise. En effet, nous tenions à ce que les personnes accompagnées par le service ne vivent pas cette évolution de statut comme un risque de dégradation dans leur accompagnement.
- 7. <u>Arrivée d'une Aide Médico Psychologique et d'une psychologue</u> et retour de la cheffe de service en septembre permettant à l'équipe pluridisciplinaire d'être enfin au complet. Départ de l'éducatrice en formation vers le SAMSAH selon son souhait en septembre.

Le SAVS offre 24 places et est ouvert 365 jours par an, de 10h à 20h00, avec un accompagnement éducatif effectif toute l'année, weekend et jours fériés compris.

Durant l'année 2023, 18 personnes ont été accompagnées par le FHT ETAP (de 18 places) jusqu'à ce qu'il devienne un SAVS (de 24 places) en juillet. En effet, dans le cadre de la transformation de l'offre, le Conseil Départemental a rattaché les 6 places des appartements-tremplins au SAVS ETAP APPART. Le souci est que ces personnes étaient jusqu'à présent accompagnées par le SAVS la Hêtraie.

C'est pourquoi, afin d'accompagner avec tact et respect chacun dans les changements, le SAVS la Hêtraie a continué en 2023 à accompagner ces six personnes des appartements-tremplins, tout en augmentant sa capacité. Ce SAVS a donc accompagné en 2023 une trentaine de personnes. Au global, les deux SAVS ont bien accompagné 48 personnes en 2023.

En 2024, par le fait d'entrées et de sorties du service, chacun des deux SAVS reprendra bien une activité normale, avec 24 personnes accompagnées, voire plus en file active.

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

A l'origine, le projet d'établissement du Foyer d'Hébergement Temporaire ETAP' APPART était concomitant à celui du CAVT. Les personnes étaient accueillies au sein d'Etap' Appart en parallèle de l'accompagnement proposé par le CAVT de Cergy. Ces admissions communes permettaient aux personnes d'être accompagnées sur l'insertion sociale à travers un logement (FHT) et l'insertion professionnelle en milieu ordinaire (CAVT) sur un temps limité (2 ans maximum). De plus, pour bénéficier de ces accompagnements la limite d'âge était de 25 ans. Les entrées et sorties de ces deux services étaient indissociables et l'accompagnement qu'ils proposaient visaient essentiellement à l'intégration du SAVS VPA.

Or dans la réalité, le constat était celui-ci :

- La plupart des personnes accompagnées par ces services étaient orientées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance qui trouvaient une solution d'accompagnement global pour les jeunes dont les contrats jeunes majeurs se terminaient. Le package « hébergement accompagné et insertion professionnelle » permettait une sécurisation des parcours de ces jeunes ne pouvant plus être accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Malgré les compétences acquises par ces jeunes lors de leur prise en charge sur Etap Appart et le CAVT, les perspectives d'intégrer le SAVS VPA étaient limitées au regard du manque de place vacante sur ce service. De plus, les difficultés à trouver des logements les empêchaient de sortir de ces services malgré une certaine stabilisation de leur situation pour certains.
- Les jeunes étaient alors maintenus sur Etap Appart et le CAVT, cette stagnation de leurs projets pouvant entrainer un certain découragement voire un laisser-aller.

Au regard de ces constats, l'Association a décidé de scinder distinctement les deux services pour permettre une plus grande flexibilité et une meilleure adaptation des accompagnements selon les profils et les besoins de chacun. De plus, la notion d'âge et de temps limité d'accompagnement ont été écartées pour les mêmes raisons. Il est apparu pertinent de bien différencier les accompagnements dans la vie personnelle et ceux relatifs à la vie professionnelle.

Au 1^{er} janvier 2023, le nombre de personnes accompagnées était de 14 au lieu de 18. Elles étaient toutes accompagnées en parallèle par le CAVT qui venait en soutien à l'équipe de jour pour pallier le manque de personnel. De ce fait, le CAVT qui avait pour mission l'insertion

professionnelle des jeunes a élargi son périmètre d'accompagnement pour soutenir le service d'Etap' Appart. Une confusion des rôles et des missions de chaque service était alors inévitable.

C'est dans ce contexte que deux professionnels éducatifs venant du foyer d'hébergement « La Charmille » ont intégré l'équipe du foyer d'hébergement temporaire « Etap' Appart », venant compléter l'équipe de jour. Le mois de janvier 2023 a permis à l'éducateur présent de présenter le service et les personnes accompagnées aux deux nouveaux professionnels.

Rapidement, ces deux professionnels ont dû s'adapter à la situation et ont dû faire face à une méfiance des jeunes accompagnés vis-à-vis d'eux. En effet, les jeunes (tous avaient moins de 27 ans) ont pu exprimer leur perte de confiance envers les professionnels éducatifs du fait de l'instabilité de l'équipe depuis plus d'une année. Ils avaient pris pour habitude de voir arriver et partir différents professionnels avec qui ils commençaient à tisser un lien. Du fait de cette instabilité, ils se sont adaptés et ont trouvé des stratégies pour faire face à cette situation qui les insécurisait : ils ont essayé d'avancer sans aide éducative dans leurs projets. Le seul axe d'accompagnement sur lequel ils étaient en demande était l'aide à la gestion administrative. Ils étaient dans l'évitement des rencontres et ne sollicitaient l'équipe que pour des demandes en lien avec leurs difficultés administratives.

L'équipe a donc pris le temps de tisser du lien à travers ces demandes tout en proposant leur accompagnement dans d'autres domaines comme la santé ou l'entretien de leur logement. Les week-ends étaient ponctués de propositions de sorties attractives afin d'amener les personnes à partager du temps avec l'équipe à travers des temps ludiques : l'objectif principal était de créer du lien et d'amener les personnes à reprendre confiance en l'équipe éducative.

Au fur et à mesure du temps et des accompagnements, l'équipe a pu constater une accroche éducative « illustrée » par une augmentation des sollicitations et une participation de plus en plus conséquente aux temps collectifs proposés.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

Depuis la création du service, le public accompagné par le Foyer d'Hébergement Eclaté ETAP APPART était constitué de personnes jeunes (moins de 25 ans, selon le projet de service), présentant une déficience légère et/ou des troubles psychiques stabilisés. La plupart ont un parcours en lien avec la protection de l'Enfance qui les orientait vers ce service lorsque la fin de leur contrat jeune majeur arrivait à leur terme. Le public du SAVS ETAP APPART est donc naturellement constitué des jeunes qui faisaient partie du Foyer d'Hébergement Eclaté.

Au 1er janvier 2023, les personnes accompagnées étaient au nombre de 14 dont les problématiques étaient les suivantes :

- Public jeune de 19 à 27 ans, qui est accompagné également par le CAVT et qui a pour mission d'accompagner l'insertion professionnelle.
- Il est à noter que durant l'année 2023, plusieurs jeunes ont arrêté d'être accompagnés par le CAVT du fait de leur non-adhésion au service.
- Tous ont un projet d'insertion professionnelle et sociale dans le milieu ordinaire. Le déni de leur handicap les empêche souvent d'élargir leurs projets et les amène à des situations d'échec répétées, notamment dans le milieu professionnel.
- Ils présentent une déficience intellectuelle légère associée à des carences affectives et éducatives. Certains présentent quelques troubles psychiques, diagnostiqués ou non.
- Ils vivent dans des appartements disséminés dans le secteur de Cergy Le Haut et Cergy St Christophe, tous en colocation ou seuls dans des appartements prévus pour de la colocation. 4 personnes étaient accueillies au sein de la « Maison Educative des Neiges ».
- Quelques-uns d'entre eux entretiennent des relations avec leur famille, sans cependant pouvoir s'appuyer sur ces dernières pour murir et avancer dans leurs projets.
- Peu d'entre eux bénéficient d'une protection juridique malgré leurs réelles difficultés à gérer leur situation administrative et budgétaire. Malgré les sollicitations et les conseils de l'équipe à les accompagner à faire une demande de protection juridique, tous sont dans le refus catégorique de pouvoir bénéficier de ce type d'accompagnement.
- La plupart des personnes accompagnées par le service y sont présentes depuis des années, parfois 5 ou 6 ans, sans que leur projet n'ait avancé (travail, logement, vie sociale, santé...) et sans perspective, d'où pour certains une forme de désocialisation, désintérêt pour le travail, rythme de vie chaotique, exacerbation des troubles psychiques, perte de confiance en l'équipe éducative qui n'a cessé de changer ces dernières années.
- Ils ont tous le souhait de vivre en logement individuel : la colocation n'est plus adaptée à leur situation. Ils ne veulent plus partager leur espace de vie ni les tâches ménagères, ils ne veulent plus être confrontés aux difficultés de leur colocataire non plus. Cette colocation, acceptée au début, n'est plus du tout souhaitée par ces jeunes devenus maintenant adultes : pas d'intimité, partage des tâches souvent

non faites, donc dégradation des locaux et du matériel, obligation de supporter le rythme de vie du colocataire et toutes les fragilités liées aux pathologies psychiques...Tous l'ont exprimé lors d'entretiens avec l'équipe, la Direction et lors des CVS.

- Focus sur la « maison éducative des Neiges » : cette maison située dans une zone pavillonnaire peut accueillir jusqu'à 5 personnes. Elle est constituée d'un salon et d'une cuisine commune, de 5 chambres, d'une salle d'eau commune et deux WC communs, d'un bureau d'entretien, d'un espace pour les surveillantes de nuit accolé à une autre salle d'eau, et d'un jardin. Les chambres des personnes accueillies font en moyenne 9m2 et ne permettent aucune intimité. La salle d'eau commune (mixte) est accessible pour les 5 personnes hébergées. Aujourd'hui, cette maison n'est plus adaptée à l'accueil de personnes accompagnées, car les espaces personnels sont bien trop petits et elle ne permet aucune intimité pour les habitants. C'est pourquoi, des recherches actives de studios individuels sont en cours et devraient aboutir en 2024.

Grâce à l'intervention de la responsable immobilier d'HEVEA, le service a pu bénéficier de 4 nouveaux logements au sein de la Tour Bleue située au pied des 3 fontaines, à Cergy Préfecture. Ces appartements de deux pièces ont permis de combler l'effectif manquant en les proposant à des personnes vivant au foyer d'Hébergement La Charmille désireuses et préparées depuis des années à vivre dans une plus grande autonomie. Ces personnes ont pu travailler ce projet de vie en logement individuel au sein du foyer d'hébergement et par l'expérience de plusieurs stages au sein des appartements tremplins du SAVS « La Hêtraie ». Cette opportunité a permis de combler le service et d'accompagner 18 personnes à partir du mois de mars 2023.

Le point commun de toutes les personnes accompagnées par le service est le fait de vivre dans un appartement en dehors du cadre familial ou institutionnel. En effet, c'est pour tous une étape importante d'entrée dans une vie d'adulte ordinaire. Les apprentissages liés à la gestion d'un quotidien dans un logement sont donc au cœur de l'accompagnement proposé par le service : entretien du logement, gestion des repas, hygiène corporelle, rythme du quotidien, gestion du budget...

L'équipe constate que la majorité des personnes accompagnées par l'ancien service est dans le déni de leurs difficultés voire de leur handicap. Elles mettent en place des stratégies d'adaptation pour les compenser quitte à se mettre davantage en difficulté. Par exemple, beaucoup préfèrent se faire livrer un repas par jour pour compenser leurs difficultés à se préparer à manger, ce qui entraine une mauvaise alimentation et des difficultés de gestion de leur budget. De plus, il est à observer un certain isolement des personnes accompagnées qu'elles compensent notamment par l'utilisation des réseaux sociaux ou de jeux vidéo qui peuvent là encore fragiliser la gestion de leur budget et de leur rythme de vie, notamment le rythme jour/nuit.

L'objectif de l'équipe éducative est donc de les amener progressivement à apprendre à avoir une vie plus équilibrée qui leur permette d'accéder à leurs projets de vie qui sont tournées essentiellement vers le milieu ordinaire (appartement individuel, travail en milieu ordinaire).

Enfin, lors de l'année 2023, nous avons accueilli dans le cadre de l'urgence deux personnes au sein de la Maison des Neiges. Rapidement, nous avons constaté une inadéquation de leur situation et de ce qu'on pouvait leur proposer comme accompagnement notamment du fait de leurs addictions et de leurs troubles psychiques. Ces accueils ont pu mettre en en difficulté les autres colocataires de la Maison des neiges. L'une de ces personnes qui s'est montrée virulente vis-à-vis de l'équipe a souhaité partir d'elle-même du service. Pour la 2ème personne, une solution de relogement est en cours avec son curateur.

Mouvements des usagers dans le service - entrées - sorties

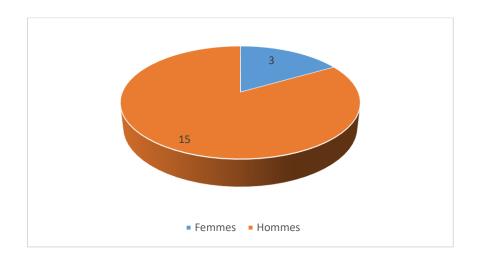
Entrée dans le service en 2023 :

Nom	Date de naissance	Type de logement	Date d'entrée	Motif d'entrée
J.G.	01/07/1985	Sous location	08/03/2023	Changement de SAVS
A.G.	24/12/1994	Sous location	10/03/2023	Orientation suite FH
N.M.	20/08/1973	Sous location	10/03/2023	Orientation suite FH
B.A.K	05/08/1990	Sous location	10/03/2023	Orientation suite FH

Sortie du service en 2023

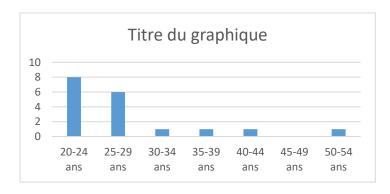
Nom	Date de naissance	Type de logement	Date d'entrée	Date de sortie	Motif de sortie
M.B	13/03/2001	Mise à disposition d'un logement	01/07/2018	18/03/2023	Accès vers un logement autonome, plus de nécessité d'accompagnement

Répartition par sexe :



Hommes	1	5
Femmes		3

Répartition par âge : L'adulte le plus jeune a 20 ans et le plus ancien 50 ans.



Situation professionnelle des personnes accompagnées par le service en 2023 :

12 personnes sont accompagnées par le CAVT :

- 5 personnes travaillent en ESAT.
- 3 personnes travaillent en entreprise adaptée, en CDI
- 2 personnes travaillent en milieu ordinaire, en CDI
- 1 personne est en contrat d'apprentissage en milieu ordinaire
- 1 personne est en CDD, en contrat accompagné

6 personnes sont sans emploi

Situation en lien avec le logement :

A la reprise du service en janvier 2023, les personnes accompagnées vivaient toutes en colocation, soit au sein de la Maison Educative des Neiges soit dans des logements diffus sur la commune de Cergy (Le Haut, St Christophe et Préfecture).

Lors d'une réunion d'expression des usagers organisée en avril 2023, chacun a pu exprimer son souhait de ne plus vivre en colocation.

Cette situation de colocation ne leur convient plus et les met parfois en difficulté (tensions entre colocataires, dégradation des logements par la non-participation des tâches ménagères, non partage de temps du quotidien...).

Cette demande et ce besoin ont été entendus et le service est en lien régulier avec la responsable immobilier de l'Association HEVEA pour trouver des appartements.

Dans un 1^{er} temps, il a fallu mettre à jour toutes les demandes de logement social : un travail de collaboration entre l'équipe et la responsable de l'immobilier a permis que toutes les demandes soient à jour au 31 décembre 2023.

Des perspectives de logement individuel sont prévues pour l'année 2024. En attendant, voici la répartition des logements et les modalités d'hébergement au 31 décembre 2023 :

	Secteur	Modalités financières de location	Modalité de vie dans le logement
Maison « Les Neiges »	Cergy Le Haut	Paiement de l'hébergement par le biais d'une redevance	5 colocataires (4 hommes et une femme) disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires
Appartement T3 « Les chênes Mauves »	Cergy	Paiement de l'hébergement par le biais d'une redevance	2 colocataires disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires
Appartement T3 « L'enclos »	Cergy St Christophe	Paiement de l'hébergement par le biais d'une redevance	1 locataire vivant seul dans ce logement
Appartement T3 « L'évasion »	Cergy St Christophe	Paiement de l'hébergement par le biais d'une redevance	2 colocataires disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires
Appartement T3 « Les colonnes »	Cergy Le Haut	Paiement de l'hébergement par le biais d'une redevance	2 colocataires disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires
Appartement T3 « Les Maradas »	Cergy	Paiement de l'hébergement par le biais d'une redevance	2 colocataires disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement

Protection Juridique:

- 9 personnes accompagnées sont sous protection juridique via un organisme tutélaire.
- Les 9 autres sont sans protection juridique.

Les mandataires judiciaires sont un soutien important pour l'équipe, qui n'a pas toujours accès aux informations concernant la situation financière et/ou administrative des personnes accompagnées. Pour la plupart, il s'agit essentiellement d'une curatelle renforcée.

Organigramme:

- 1 directrice (0.20 ETP)
- 1 chef de service (0,50 ETP)
- 1 psychologue (0,40 ETP)
- 1 Educateur Spécialisé
- 1 Moniteur-Educateur
- 1 Aide Médico Psychologique
- 1 Aide-Soignant
- 0,10 ETP d'entretien
- 1 assistante de direction (0,50 ETP)

Stagiaires:

Au regard des changements importants sur le service durant l'année 2023, nous avons fait le choix de ne pas accueillir de stagiaire avant la stabilisation de l'équipe et du service.

CVS / réunions d'expression :

Durant l'année 2023, deux CVS ont été tenus ; un en mai et un autre en septembre.

Lors du 1^{er} CVS en mai, 6 personnes accompagnées et un membre du Conseil d'Administration étaient présents, ainsi que la directrice et un éducateur. Ce CVS a été l'occasion de rappeler l'origine du projet d'établissement, les évolutions qu'il a traversées et les perspectives à venir. Les personnes présentes ont pu s'exprimer sur leur souhait de ne plus vivre en colocation et leur projet de vie en appartement individuel. Nous avons pu leur assurer que nous entendions leurs demandes et que les perspectives de l'année 2023 avaient en partie cet objectif prioritaire.

Un second CVS s'est tenu en septembre 2023 : 12 personnes accompagnées étaient présentes. Cette participation importante semble être le reflet de l'investissement progressif des personnes accompagnées par le service. Ce CVS a eu pour objectif principal d'expliquer aux personnes

le changement de statut du service. Il leur a été expliqué que depuis le 19 juillet 2023, le service est devenu un SAVS. Il était primordial de rassurer chacun sur la continuité d'un accompagnement renforcé permettant de répondre au mieux à leurs besoins et leurs demandes. Néanmoins, les notions d'engagement et de libre adhésion ont été mis en avant leur permettant ainsi la possibilité de questionner leur souhait de continuer avec ce type de service ou non. Il leur a été expliqué également que les visites à domicile étant l'une des modalités d'accompagnement de ce type de service et qu'elle faisait partie des modalités de rencontres avec l'équipe, tout comme les RDV au bureau du service ou en milieu ouvert.

Activités - Sorties :

Depuis la reprise du service par la nouvelle équipe, il a été proposé des sorties ou activités chaque week-end. En effet, ces temps de partage étaient nécessaires pour que les personnes accompagnées puissent faire connaissance de l'équipe dans un autre cadre que les rencontres individuelles. Ces sorties, durant le 1^{er} semestre 2023, se voulaient ludiques et gratuites afin de permettre la participation d'un plus grand nombre. Si les premières sorties n'ont pas réellement eu le succès escomptées, l'équipe a pu constater au fil du temps que la participation se faisait de plus en plus importante. Les personnes sont aussi de plus en plus demandeuses de ces temps qui leur permettent de partager, découvrir et d'apprendre de nouvelles choses.

Voici quelques exemples de sorties ou activités auxquels plusieurs personnes ont participé : cinéma, bowling, randonnées, évènements festifs au sein de l'agglomération, musée du Cheval à Chantilly, confection et partage de repas au sein de la Maison des Neiges...

De plus, les personnes ont pu participer à la fête des familles organisée par les Foyers de la Charmille ainsi qu'aux 10 ans d'HEVEA.

Enfin, une soirée de fin d'année a rencontré un vif succès avec la participation de 12 personnes avec au programme Escape Game et restaurant à Eragny sur Oise. Ces temps de convivialité permettent aux personnes accompagnées de partager un moment ensemble, de sortir de leur isolement et de découvrir d'autres horizons.

Accompagnement éducatif :

Le point commun de toutes les personnes accompagnées par le service est le fait que c'est la première fois qu'elles vivent en appartement, en dehors d'un cadre familial ou institutionnel (foyer, familles d'accueil). Si cette vie en appartement autonome est souhaitée et idéalisée par tous, elle n'en reste pas moins difficile à gérer au quotidien. Le fait de vivre seul en logement les confronte à une réalité dont ils n'avaient parfois pas pris la mesure. Pour un grand nombre, les apprentissages liés à la gestion d'un quotidien sont l'un des axes prioritaires d'accompagnement afin de leur permettre d'avoir un rythme de vie équilibré (alimentation, rythme jour/ nuit, entretien du logement, gestion du temps libre, réception et

traitement des courriers reçus, utilisation de l'électroménager...). En parallèle, de cet axe d'accompagnement, voici les autres axes travaillés par l'équipe éducative :

- Le logement (entretien, gestion des frais de logement, investissement du logement par l'achat de meubles, s'approprier son chez soi...)
- L'insertion professionnelle (échanges avec le CAVT, inscription et démarches liées à France Travail, habitudes de rythmes de vie, recherche d'emploi ou de stages...)
- La socialisation (rompre l'isolement, les faire découvrir leur territoire, les faire sortir de leur enfermement lié aux réseaux sociaux et aux jeux vidéo...)
- La santé physique et psychique (alimentation, accès aux soins, orientation vers des spécialistes, prise en compte de leur santé, hygiène corporelle...)
- La gestion administrative et budgétaire (accompagnement soutien dans leur démarches CAF, MDPH, France Travail, demande de logement social, titre de séjour, impôts, mise en place d'échéancier pour leurs dettes de logement...)

• Travail en partenariat :

Le service ayant été repris sans présence réelle de l'ancienne équipe, la transmission de relais au niveau des partenaires n'a pas pu se faire. Le service a donc dû (re)créer un réseau de partenaires pour adapter au mieux l'accompagnement et favoriser les projets de chacun. Faute de temps consacré à cette recherche en 2023, il va de soi que l'un des objectifs prioritaires pour l'année 2024 sera la recherche et la construction d'un maillage de partenaires autour, notamment, de l'insertion professionnelle et de l'aide sociale territoriale. Aujourd'hui, voici les partenaires avec lesquels le service est en lien régulièrement :

- Le CAVT de Cergy
- Les ESAT (Jouy Le Moutier, Cergy Le Haut, Taverny)
- Les organismes de protection juridique ou les mandataires judiciaires (curateurs, tuteurs)
- Le CMP d'Argenteuil
- France Travail
- Les assistantes sociales de secteur

• Temps de réunions formelles :

- > Tous les mardis de 10h à 13h, l'équipe en présence de la cheffe de service se réunit dans le cadre de la réunion pluri professionnelle. Cet espace de travail indispensable à la cohésion et à l'élaboration des projets, permet au service de faire le point sur différents sujets :
- Organisation du service sur la semaine et le week-end à venir
- Situations des personnes accompagnées décrites et analysées pour en déduire des hypothèses et des axes d'accompagnement
- Préparation des synthèses qui aboutissent à la rédaction des projets personnalisés

De plus, il a été nécessaire d'organiser des réunions portant sur le fonctionnement et le projet de service. En effet, l'équipe avait besoin d'être au clair sur ses missions avec le changement de statut du service. La cheffe de service a donc mené 2 réunions en présence de l'entièreté de l'équipe sur une journée entière.

La première réunion en septembre a permis de faire un état des lieux du service sous forme de brainstorming : quelles sont les caractéristiques du public accompagné ? Quelles sont leurs demandes explicites et implicites ? Quels sont les besoins repérés par l'équipe ? Comment est organisé leur accompagnement ? Quels sont le but et la fréquence des visites à domicile ? Toutes ces questions ont permis d'échanger, d'analyser et de dégager les grands axes d'accompagnement du service et de ré interroger les pratiques dans l'objectif d'améliorer la prestation offerte au public accompagné.

La seconde réunion qui a eu lieu en décembre, avait pour objectif d'adapter les outils de la loi de 2002-2 au nouveau statut du service. Cette réunion a permis de s'interroger sur la notion d'adhésion notamment lors de l'adaptation du contrat de séjour. De plus, cet espace de travail a permis de retravailler la trame de la synthèse qui permet de retracer le parcours de la personne, de mettre en avant ses capacités et d'analyser ses difficultés pour pouvoir l'accompagner au plus près de ses besoins et de sa situation en dégageant des pistes d'accompagnement qui seront formalisées au sein de son projet personnalisé.

Il reste encore des outils à adapter et il est prévu que courant 2024 un travail de réflexion et d'élaboration soit réalisé autour de ces outils (livret d'accueil, projet personnalisé selon la trame Imago, règlement de fonctionnement, projet de service).

> 10 fois par an, l'équipe du SAVS, hors présence de l'équipe de Direction, bénéficie de séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service.

• Projets personnalisés :

Dans un souci de stabilisation de service et dans le cadre de la restructuration du service, aucun Projet Personnalisé n' été formalisé en 2023. Néanmoins, l'absence de formalisation de projet n'a pas empêché l'équipe d'accompagner les personnes dans leurs projets respectifs.

Au niveau administratif, il a fallu accompagner les personnes à faire une demande d'orientation SAVS auprès des MDPH dont ils dépendent. En effet, leur orientation Foyer d'Hébergement n'étaient plus valables pour notre service devenu un SAVS le 19 juillet. Ces démarches ont été réalisées après l'été, entre septembre et décembre 2023, et ont demandé beaucoup de temps et d'énergie à chaque personne accompagnée. Au 31 décembre 2023, toutes les demandes d'orientation ont été envoyées aux MDPH concernées.

De plus, en parallèle, afin de répondre à leur demande de vivre en logement individuel, des démarches d'inscription ou de renouvellement de demandes de logement social ont été réalisées en lien avec la responsable de l'immobilier. Là encore, l'équipe a pu constater les difficultés des personnes à comprendre et à remplir les documents administratifs liés à cette démarche, notamment pour celles qui n'ont pas de protection juridique. Au 31 décembre 2023, toutes les personnes accompagnées ont une demande de logement social en cours de validité et seront aidées chaque année pour renouveler cette demande afin de créer de l'ancienneté dans la demande. Si le renouvellement n'est pas effectué chaque année, la demande est caduque et il faut reprendre la démarche à zéro, perdant ainsi l'ancienneté qui permet d'accéder à un logement social.

Formation :

Un membre de l'équipe nouvellement constituée a pu bénéficier d'une formation intra-HEVEA, dont le thème était le suivant : « se sensibiliser à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir ».

• Vue d'ensemble sur cette année 2023

Il est aisé de constater que ce service a considérablement évolué au cours de l'année 2023, passant d'un FHT à un SAVS.

Quelques personnes accompagnées ont déjà pu voir se réaliser leur projet de quitter un établissement ou une colocation, afin intégrer un studio individuel.

L'équipe va engager en 2024 un gros travail de réécriture de son projet de service, en lien avec la directrice qualité de l'Association HEVEA, afin de toujours être au plus près des besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Les nouvelles perspectives pour l'année 2024 :

Nos Objectifs à 1 an	Nos Objectifs à 3 ans	Nos Objectifs à 5 ans
Rechercher et construire un réseau de partenaires sur le territoire afin de permettre une ouverture des personnes accompagnées vers des services et personnes ressources pour leurs projets. Représenter le service lors d'évènements en lien avec le secteur du médico-social. Tisser et maintenir un lien avec les partenaires complémentaires à l'accompagnement proposé au sein du service.	Elaborer des outils de communication externe en lien avec la charte graphique HEVEA, car se faire connaître participera à la sensibilisation des partenaires quant aux besoins des personnes accompagnées; Formaliser des partenariats stratégiques pour l'avancement des projets de chacun (insertion professionnelle, aide sociale, accès à la culture, santé)	Avoir développé des partenariats spécifiques complémentaires pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.
Avoir mis à jour les documents liés à la loi 2002-2 et autres procédures en lien avec la démarche continue d'amélioration de la qualité menée à HEVEA. Pourcentage de projets personnalisés formalisés selon modèle associatif: 100% Pourcentage de personnes accueillies en possession du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement: 100%	Plan d'amélioration continue de la qualité : fiches action.	
Trouver des logements individuels aux personne		
Avoir renforcé les modalités de participation des personnes accompagnées, de leur famille et des partenaires dans le fonctionnement du service.	Nombre de CVS : à minima 3 par an Nombre d'enquêtes de satisfaction à l'attention des personnes accompagnées : 1 tous les 1,5 ans avec exploitation des axes d'amélioration dans la démarche qualité	Plan d'amélioration continue de la qualité : fiches action.
Réécriture du projet de service		

Emmanuelle VASCONI,

Directrice du Foyer La Charmille, des SAVS la Hêtraie, d'ETAP APPART et du Dispositif d'Habitat Inclusif

Audrey MARTIN, Cheffe de service éducatif du SAVS ETAP